

Et si vous adoptiez un vélo ?



JUSQU'À
600€

PRIME*
VÉLO

* Voir conditions à l'intérieur du dépliant.

Faites votre demande sur
demarches.toulouse-metropole.fr

toulouse
métropole

en grand !

Pourquoi ADOPTER UN VÉLO ?



PRATIQUE

Je me gare facilement.



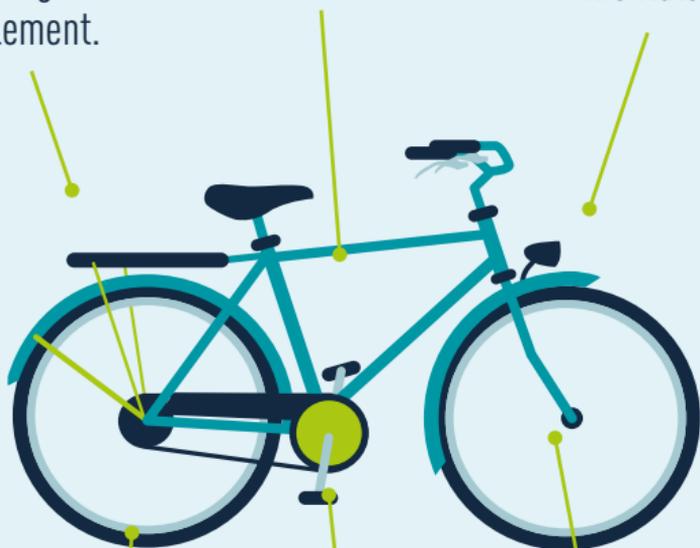
EFFICACE

En évitant les embouteillages en voiture, je gagne du temps.



BIEN-ÊTRE

Je réduis mon stress et améliore ma santé mentale.



ÉCONOMIES

J'économise mes dépenses en carburant.



ENVIRONNEMENT

Moins de carburant consommé et moins de polluants émis.



SANTÉ

Je pratique une activité physique, c'est bon pour ma forme !

Qui est concerné ?

1. **Les particuliers** majeurs dont l'adresse principale se situe sur l'une des 37 communes de Toulouse Métropole et dont le revenu fiscal de référence par part est en dessous du seuil de 35 052 €.
2. **Les entreprises et les associations** de moins de 50 salariés, domiciliées et ayant leur activité sur l'une des 37 communes de Toulouse Métropole.

Comment bénéficier de la prime vélo ?

1. **Je prends connaissance et complète** les conditions d'obtention de cette prime se trouvant sur demarches.toulouse-metropole.fr.
2. **J'achète un vélo, neuf ou d'occasion.**
 - Pour les particuliers, les vélos classiques, pliables, cargos, avec ou sans assistance électrique sont éligibles, et également la location de vélo classique.
 - Pour les professionnels, seuls les vélos cargos avec ou sans assistance électrique sont subventionnés.
3. **Après vérification de la recevabilité du dossier**, la décision vous sera adressée par mail et, en cas d'attribution, la prime sera versée par virement bancaire.

Le montant de la prime est plafonné à 40 % du coût HT du vélo.
Cette prime est cumulable avec les autres aides publiques.

Vos engagements



Je fais graver mon vélo avec un marquage adapté.



La prime concerne un seul vélo, par ménage, pour les particuliers, et jusqu'à 3 pour les professionnels.



LE DOSSIER DOIT COMPORTER

les éléments suivants :

1. Copie de la facture d'achat, de transformation ou de location du vélo, objet de la demande de subvention à son nom propre, prénom et adresse, et qui doit être postérieure à la mise en place de cette mesure (15/10/2020) ;
2. Copie du certificat d'homologation du vélo si VAE ;
3. Attestation de marquage adapté ;
4. Relevé d'identité bancaire ;
5. Pour les vélos d'occasion, une attestation sur l'honneur du vendeur du vélo d'occasion ;
6. Pour la Location Longue Durée (LLD) et la Location avec Option d'Acquisition (LOA) : contrat de location, échéancier, première facture et un engagement sur l'honneur du bénéficiaire à ne pas modifier le contrat.

LE DOSSIER DEVRA ÉGALEMENT COMPRENDRE :

POUR LES PARTICULIERS :

7. Copie recto verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité ;
8. Copie d'un justificatif de domicile à Toulouse Métropole de moins de trois mois ;
9. Copie de la dernière feuille d'imposition justifiant d'un revenu fiscal de référence annuel.

POUR LES PROFESSIONNELS :

10. Un extrait de Kbis ;
11. L'avis d'inscription au répertoire SIRET.

POUR LES ASSOCIATIONS :

12. Le bilan moral et financier de la dernière assemblée générale ;
13. L'avis d'inscription au répertoire SIREN.

Sur l'ensemble de ces pièces un seul nom, ou une seule raison sociale, commun à l'ensemble des documents, doit figurer.



Toulouse Métropole souhaite **encourager l'usage du vélo** et propose **une aide jusqu'à 600 €* aux particuliers et 1 000 € aux entreprises et associations** pour l'achat d'un vélo.

Sur le territoire de Toulouse Métropole,

30 %

des déplacements
de moins de 1 km
se font en voiture !



< 1 km



**Plus de
80 %**

des émissions
de dioxyde d'azote
sont issues des
déplacements
routiers





Où se renseigner ?

Sur le site de Toulouse Métropole

[toulouse-metropole.fr/missions/développement durable/
qualité de l'air](http://toulouse-metropole.fr/missions/développement_durable/qualité_de_l'air)

ou par mail : prime.velo@toulouse-metropole.fr

Faites votre demande sur :
demarches.toulouse-metropole.fr

LA PRIME VÉLO

est une action du Programme
qualité de l'air de Toulouse
Métropole